

RÉSERVOIR DE 3 À 8M³ À ENTERRER RÉGULATION ET/OU DES STOCKAGE D'EAU POLYÉTHYLÈNE (PE)

SIMOP
EQUIPEMENTS POUR L'ENVIRONNEMENT

Redonnons le meilleur à la terre

6020

1 Définition technique

Cuve de stockage enterrée en polyéthylène noir haute densité non alimentaire pour effluents ou pour eaux de ruissellement densité 1. Couvercle à visser.

Possibilité de jumeler les cuves entre elles (se référer au kit de jumelage en option).

2 Entretien

Le réservoir ne nécessite aucun entretien particulier. Il devra simplement être vidangé périodiquement.

3 Clôture

En l'absence de mise en œuvre d'une dalle en béton armé auto-porteuse et si un risque de passage de véhicule est possible, il est vivement recommandé de clôturer autour de l'ouvrage.

4 Installation

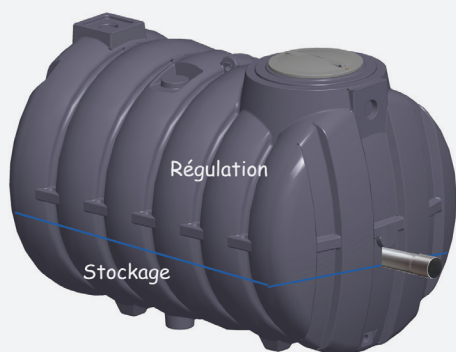
Se référer à la notice de pose **P052**.

7 Régulation / stockage

Pour les dispositifs présentant une composante de régulation, ils limitent le rejet d'eaux pluviales dans le milieu naturel. En cas d'épisodes pluvieux intenses, ils contribuent à réduire le risque de mise en charge du réseau d'eaux pluviales situé à l'aval (débordement de fossés, d'avaloirs, inondations...).

Ces dispositifs s'intègrent bien dans leur environnement du fait de leur faible empreinte foncière.

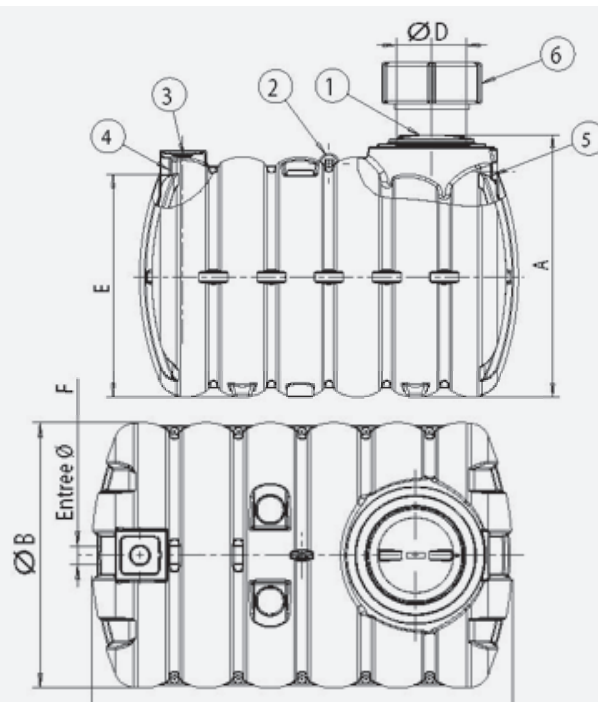
Nous proposons des cuves de régulation ou pouvant combiner le stockage et la régulation. Nous adaptons également le débit de sortie en fonction du besoin. Nous consulter



GARANTIE
CONTRE LA
CORROSION
JUSQU'À

10 ANS

Référence	Volume	A	ø B	C	ø D	E	ø F
CSR2/03000	3000 L	1608	1450	2265	450	1339	100
CSR2/04000	4000 L	1605	1870	2287	450	1364	100
CSR2/05000	5000 L	1740	1977	2390	450	1499	100
CSR2/06000	6000 L	2345	2202	2103	450	2034	100
CSR2/08000	8000 L	2345	2202	2701	450	2034	100



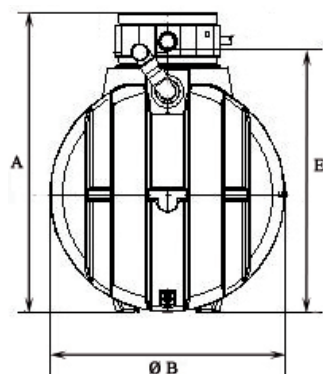
- 1 - Tampon à visser CV400
- 2 - Anneau de levage
- 3 - Orifice de ventilation ø 100 à désoperculer
- 4 - Entrée (fosse livrée percée)
- 5 - Trop plein (à désoperculer si besoin)
- 6 - Rehausse (en option)

Options

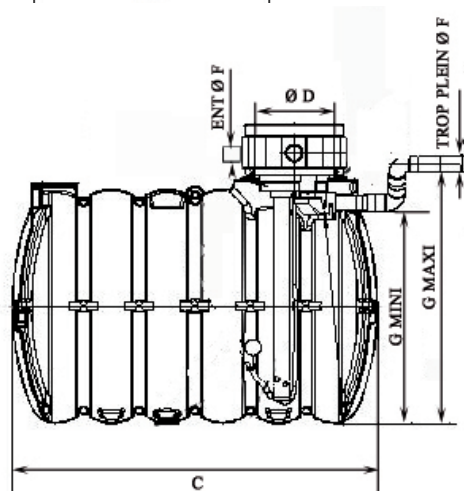
RH2/5025EP	Rehausse polyéthylène à visser. Hauteur 250 mm
CA3/10/3T/2	Ensemble de 2 ceintures d'ancrage 3 tonnes pour cuve 3, 4, 5, 6 m ³
CA3/10/3T/3	Ensemble de 3 ceintures d'ancrage pour cuve de 8 m ³
OD2/106	Dispositif d'aspiration DN80
Kit JUM26/34	Kit pour jumelage de 2 cuves en 1

RÉSERVOIR DE 3 À 8 M3 À ENTERRER

CUVE DE RÉCUPÉRATION DES EAUX DE PLUIE
POLYÉTHYLÈNE (PE)



Référence	Volume	A	Ø B	C	Ø D	E	Ø F	G mini	G maxi (voir option ADN12)
CEP2/6022/03	3000 L	1854	1450	2265	490	1623	100	1310	1548
CEP2/6022/04	4000 L	1851	1810	2287	490	1621	100	1310	1548
CEP2/6022/05	5000 L	1986	1977	2390	490	1756	100	1445	1683
CEP2/6022/06	6000 L	2586	2202	2114	490	2361	100	2017	2225
CEP2/6022/08	8000 L	2586	2202	2700	490	2361	100	2017	2225



PP58/06	Kit de pompage
PP58/11	Kit de pompage avec gestionnaire
CA3/10/3T/2	Ensemble de 2 ceintures d'ancrage 3 tonnes pour fosses 3,4,5 et 6 m³
CA3/10/3T/3	Ensemble de 3 ceintures d'ancrage 3 tonnes pour cuve 8 m³
ADN12	Adaptateur de niveau de sortie trop plein en cas de faible pente
FDG12	Filtre de descente de gouttière simplifié
FGU11	Système de filtration UV
RH2/5025EP	Rehausse trou d'homme Ø 500 hauteur 250 mm (1 seule rehausse possible)

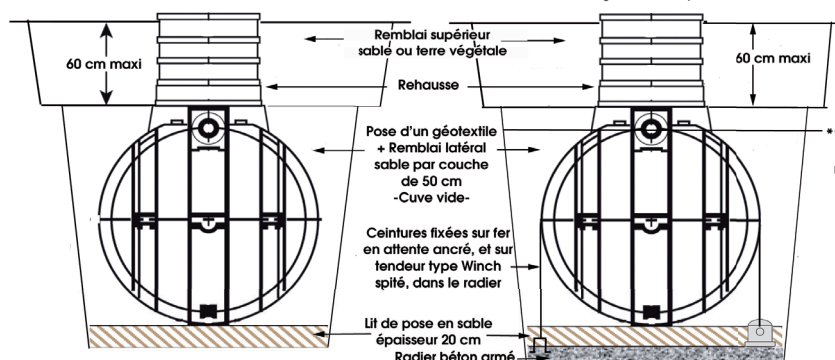
INSTALLATION

Attention: L'implantation altimétrique de la cuve doit être calculée de telle manière que la hauteur de la nappe d'eau souterraine ne dépasse pas le niveau de la génératrice supérieure de la cuve.

Réaliser une fouille indépendante pour chaque cuve et si besoin, rabattre la nappe d'eau souterraine jusqu'à la fin des travaux de remblaiement de l'appareil.

Les parois de la fouille doivent se situer à environ 50 cm tout autour de la cuve. Le bas du talutage constituant un merlon de terre doit se situer au moins à 4 m autour de la cuve.

POSE EN TERRAIN NON HYDROMORPHE NON ARGILEUX SANS NAPPE SOUTERRAINE



POSE EN TERRAIN HYDROMORPHE ET/OU ARGILEUX HAUTEUR MAXI NAPPE SOUTERRAINE = niveau de la génératrice supérieure du réservoir

** Niveau
maxi de la
nappe sou-
teraine

Réaliser juste au dessus de la génératrice supérieure de la cuve une dalle en béton armé autoporteuse prenant appui sur le terrain stabilisé et non remué tout autour de fouille dans les cas suivants :

1. En cas de remblai de plus de 60 cm au-dessus de la génératrice supérieure de la cuve.
2. En cas de surcharge ponctuelle due au passage de véhicules à moins de 4 m du bord de la fouille.
3. En cas d'utilisation de rehausse en béton.
4. En cas de surcharges dues à des conditions climatiques extrêmes.